

**Représentation de la Ville de Dieppe aux conseils d'administration
des collèges Claude Delvincourt et Alexandre Dumas**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 37*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

M. Nicolas LANGLOIS, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 35 en date du 17 avril 2014, confirmée par délibération n° 71 du 11 décembre 2014, la Ville de Dieppe a désigné ses représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées dieppois.

Ainsi, la Ville de Dieppe est actuellement représentée aux Conseils d'Administration des collèges Claude DELVINCOURT et Alexandre DUMAS par les élus suivants :

- Collège Claude Delvincourt - Dieppe : membre titulaire : Emmanuelle CARU-CHARRETON, membre suppléant : Véronique LETEISSIER

- Collège Alexandre DUMAS - Neuville-lès-Dieppe : membre titulaire : François LEFEBVRE, membre suppléant : Patricia RIDEL

Vu :

- la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

- le code de l'éducation en ses articles L 421-2 et R 421-14 et R 421-16,

- le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

- les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de faire évoluer la représentation de la Ville de Dieppe au sein de ces deux conseils d'administration,

Le Conseil Municipal est de nouveau invité à désigner ses représentants au sein des conseils d'administration des collèges Claude DELVINCOURT et Alexandre DUMAS.

Candidats proposés :

➔ pour le collège Claude Delvincourt : Sébastien JUMEL (membre titulaire), Emmanuelle CARU-CHARRETON (membre suppléante)

➔ pour le collège Alexandre DUMAS : Sébastien JUMEL (membre titulaire), Patricia RIDEL (membre suppléante)

Après en avoir délibéré, sont élus :

→ pour le collège Claude Delvincourt : M. Sébastien JUMEL (membre titulaire), Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON (membre suppléante)

→ pour le collège Alexandre DUMAS : M. Sébastien JUMEL (membre titulaire), Mme Patricia RIDEL (membre suppléante)

- par 30 voix « Pour » : groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe », groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire »,

Les groupes « Unis pour Dieppe » et « Dieppe au Cœur » ne participent pas au vote,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--